LETTRE
D'UN BON CATHOLIQUE,
EN RÉPONSE

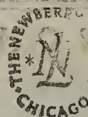
Aux Réflexions impartiales d'un Philantrope, ſur la ſituation préſente des Proteſtans, & ſur les moyens de la changer.

OU

DANGER qu'il y auroit d'adopter les ſuſdits moyens.

Principiis obſta.

A ROME.


THE NEWBERRY
NL
CHICAGO

MONSIEUR,

J'ARRIVE de Hollande, & le cœur me ſaigne encore au ſouvenir des ſcénes d'anarchie, de ſédition & de révolte, dont j'y ai été témoin ; elle eſt tombée ſous les coups d'un autre *Nabuchodonoſor*, cette nouvèlle *Tyr*, cette république jadis ſi floriſſante, le ſiége du commerce & la Patrie de pluſieurs millions d'habitans. Eh ! qui auroit dû s'attendre à une révolution auſſi étonnante ? La force & la tranquillité de la république repoſait ſur une confédération bien cimentée ; les Sénateurs n'y étaient que des peres de famille, l'égalité régnait parmi eux. Intéreſſés à la proſpérité de ce coin de terre, les Empires voiſins ſembloient le protéger comme involontairement. Aucun orage devait-il s'élever ſur la tête d'un peuple ſi ſimple,

ſi peu guerrier, ſi *tolérant*, tout occupé de ſe maintenir dans le ſol qu'il s'était créé, & naturellement attaché à ſes richeſſes.

Cependant les flêches de l'union ont été rompues, & le conſeil des Sénateurs diſperſé; frappés tout-à-coup comme d'un délire univerſel, les citoyens ont couru aux armes, le ſang a coulé dans les rues, les maiſons ont été pillées, les foyers réduits en cendres, & les épouſes laiſſées veuves, n'ayant plus que des larmes à verſer ſur le ſort de leurs enfans.

Vous êtes Philantrope! Eh bien, Monſieur, puiſque vous vous annoncez avec ce titre glorieux, c'eſt dans ce texte que je puiſerai une partie des argumens que j'oppoſerai à vos prétentions en faveur des Proteſtans; car s'il m'eſt permis de développer un ſentiment que m'inſpire auſſi, le ſeul amour de l'humanité, je ne vois pas que la queſtion qui occupe l'Etat, doive être examinée ſous un autre point de vue, que celui de ſçavoir ſi en accordant aux Proteſtans ce qu'ils demandent, la paix du Royaume ne

risque pas d'être troublée, & la religion Catholique anéantie.

Or je demande qu'est-ce qui a opéré la ruine des Provinces unies ? *c'est la discorde*. Un Prince allié à des Rois nos ennemis, & les ennemis politiques de nos alliés, un sujet de la république, le premier Ministre de ses ordres, le Général de ses armées, comblé de ses faveurs, le dispensateur d'une partie des graces, revêtu d'un rayon de la gloire de l'Etat, & qui néanmoins peu content de tous ces avantages, a voulu y étendre son autorité, & même en usurper une absolue. L'ambition & le vil intérêt, la calomnie & ses cabales, furies échappées de l'enfer, sont accourues des antres du nord, de par de-là les mers, & ourdissant leurs trames odieuses, sont venues à bout d'exécuter leurs injustes projets; le sujet de la République a déposé le Souverain: il a puni & pardonné selon ses caprices, & semant pour sa seule gloire la terreur & la désolation, il n'a laissé pour tout fruit

de ſes conquêtes, à ſes égaux & à ſes maîtres conſternés, que la confirmation d'une vérité qu'on ne ſe rappelle jamais que trop tard; c'eſt-à-dire, *que tout Empire diviſé contre lui-même, ne ſaurait ſubſiſter.*

A ne voir les choſes que ſuperficiellement, je ne doute point qu'il ne ſemble à tous ceux qui ne connoiſſent que par relation la cataſtrophe arrivée en Hollande, que l'ambition du Prince en a été la ſeule & unique cauſe; mais celui qui l'a vue de près y en aſſignera une bien plus prépondérante: pour moi je ne l'ai trouvée que dans cet eſprit d'orgueil, de contradiction & de zizanie, qui, de tout tems, a ſemblé former une ſeconde nature dans l'homme; cet eſprit qui fit couler le ſang d'*Abel*, & dont l'hiſtoire des ſiécles nous produit une chaîne non interrompue de malheureux exemples. Dans toutes les guerres civiles, il n'arrive toujours que comme acceſſoire, mais il ne tarde pas à devenir l'agent principal. L'amour-propre eſt ennemi de toute réconciliation; &

ce venin circule dans les veines de l'homme. On émeut difficilement le peuple pour des grands intérêts ; ils ne ſont point à ſa portée : auſſi les fauteurs des diſcordes ne manquent-ils jamais d'entrer dans ſa ſphére; ils l'inquiétent dans ſes hochets, & il y eſt plus ſenſible que ſi on lui uſurpait des privilêges & des titres. Ce ſont-là les petites étincelles qui cauſent les grands embraſemens. Ceux qui tiennent le gouvernail croient ſouvent pouvoir mépriſer impunément les plaintes de la claſſe inférieure, & voilà comment ils renouvellent la guerre des membres & de l'eſtomac ; ils renverſent hardiment l'idole, & ſa ruine entraîne une calamité publique. Rien n'a tant envenimé la querelle de Hollande, que les réformes chimériques, les innovations puériles, le mépris pour des anciens uſages & coutumes qui étoient en eux-mêmes très-indifférents. Ce ſont les libelles des Ecrivains mercénaires, les gravures honteuſes, la proſcription de la couleur *citron* ou *orange*, le changement dans les honneurs militaires.

C'eſt enfin la porte *ſtatoudérienne* qui ; pour avoir été fermée pendant quelques inſtans, a fait ouvrir les cent portes d'une ville orgueilleuſe, non après un ſiege de dix ans, comme celui de Troie, mais après un ſiege de dix jours.

Si j'avais donc quelqu'inſtruction à donner à ceux qui ſont prépoſés à la garde des peuples ; évitez avec grand ſoin, leur dirais-je tout commencement,tout prétexte, quelqu'éloigné qu'il ſoit, de diviſion, de mal-entendu & de diſcorde. Les hommes ſont encore des enfans. On croit voir qu'ils s'amuſent, & ils en ſont déjà venus aux mains. Or, quelles ſont les différentes cauſes qui enfantent la diviſion & la diſcorde dans une ſociété quelconque ? N'eſt ce pas la diverſité des peuples, de religion, de culte, d'opinions, de ſentimens ? N'eſt-ce pas l'intérêt, l'ambition des privilêges, le mécontentement de ceux qui ſe croient opprimés. Sans doute que ce fléau perturbateur des Empires comme des familles ne paroîtrait jamais ſur le

théâtre du monde, ſi les hommes étaient tous juſtes, tous modérés, tous bienfaiſans & tolérans; ſi une politique monſtrueuſe n'avait l'art de tenir dans une oppoſition perpétuelle des intérêts qu'une même nature & de mêmes beſoins devraient rendre communs. Mais envain cherchons-nous à nous faire illuſion : cet heureux tems eſt bien loin d'arriver; je voudrais, au prix de mon ſang, pouvoir affranchir l'homme du reproche que je lui fais d'être continuellement ſujet à l'erreur, de porter avec lui une nature mécontente, ambitieuſe & inquiéte. Mais, ſans ſe prévaloir de l'hiſtoire des ſiécles reculés, ni de celle de nos voiſins; de nos jours & parmi nous, l'autorité royale n'eſt-elle pas contrainte de s'environner d'éclairs, & de faire gronder ſon tonnère pour donner une ſanction légale à ſes decrets? Il ne ſuffit donc point, dans une queſtion auſſi délicate que celle-ci, d'invoquer une tolérance qui exiſte déjà dans toute ſa pléni-

tude. Si la lumière doit toujours éclairer le conseil des Rois, c'est sur-tout lorsqu'il s'agit des intérêts d'une Réligion toujours pure, toujours triomphante, d'une Réligion qui ne doit avoir aucune rivale, & qui sert comme de bâse au trône *d'un Roi très-chrétien*. Ce ne peut être qu'à l'éclat de son flambeau que l'on doit vérifier si les faveurs que demandent des enfans rebelles ne sont pas une nouvelle preuve d'obstination ; & si, en les leur accordant, il n'en résulterait pas quelqu'injustice pour les *vrais Catholiques*. En effet, ceux-ci n'ont-ils pas à se plaindre aussi? Les vieilles persécutions, si on veut les appeller ainsi, n'ont-elles pas été réciproques ? Et comme celles prétendues faites aux Protestans, n'étaient émanées que de la volonté du Souverain, les Catholiques ne sont-ils pas en droit d'attendre de sa justice que les précautions sages qu'on a prises contre les ennemis de leur Réligion soient maintenus dans toute leur vigueur, soit à titre

de ſatisfaction pour les maux qu'ils ont occaſionnés autrefois, ſoit pour prévenir ceux qu'ils pourraient faire encore.

S'il faut être de bonne foi, le mépris dont ils nous honorent n'eſt-il pas extrême ? Comment ſommes-nous regardés en Hollande, en Angleterre, & dans les autres pays proteſtans ! Il faut, comme moi, & comme tant d'autres, en avoir fait une épreuve perſonnelle, il leur ſemble qu'un Catholique n'a pas même le ſens commun ! Vous avez beau crier que c'eſt une *vieille erreur*, celui qui vous écrit n'a que trente ans, & il en rapporte des preuves toutes fraîches. Laiſſons les choſes telles qu'elles ſont ; voilà, Monſieur, ſelon moi, le parti le plus ſage. Serons-nous toujours dupes de notre généroſité ? Qu'ont fait pour nous les Princes proteſtans ! Diſons mieux ; que n'ont-ils pas fait contre nous, & que n'en avons-nous pas à redouter ? Il vient de ſe paſſer ſous nos yeux un trait de ſageſſe & de prudence, que je crois très-bon à être

imité : je veux parler des malheurs qu'ont risqué d'attirer les innovations réligieuses projettées contre ce peuple notre voisin, attaché comme tous les autres à ses anciens principes, innovations long-tems réfléchies, & plusieurs fois essayées par un Prince sage dans ses opinions, ami & pere dans ses décrets, persuasif dans ses conseils, puissant par ses armées, redoutable dans ses ménaces, mais jamais opiniâtre dans ses volontés. Il a repris sa balance, & pesant de nouveau l'intérêt de ses Sujets, son amour pour eux lui a dicté de sacrifier un petit bien, plutôt que de risquer un grand mal : voilà, Monsieur, le point de vue sous lequel je crois que tout *philantrope* éclairé doit examiner la question : ne nous laissons point entraîner par ce torrent qui, prêt à submerger quelques têtes exaltées, ne leur laisse juger des choses que sur les apparences, & défions-nous de ces réformateurs qui croient avoir établi leurs opinions sur la base la plus solide, parce qu'ils

leur ont donné pour précurſeurs les mots de *tolérance* & d'*humanité*.

Permettez-moi, Monſieur, de prendre haleine un moment, & veuillez bien m'excuſer, ſi juſqu'ici je ne me ſuis laiſſé aller qu'à l'affluence de mes idées. Je me propoſe d'en venir à la diſcuſſion de chacune de vos prétentions en particulier, & je ſuis déjà pourvu des armes avec leſquelles je crois pouvoir les combattre; j'oſe avancer même de les détruire. Mes raiſonnemens ſeront étayés ſur des principes reçus autant en légiſlation civile qu'en politique, & vous voudrez bien me faire grace auſſi pour les autorités que j'emprunterai de la Religion. Un même eſprit de philantropie m'anime, ainſi que vous: mais ſi je vous prouve que les faveurs que vous ſollicitez ne peuvent rien ajouter aux droits dont vous jouiſſez réellement, & que vous voulez vous diſſimuler, vous ayant déjà donné une forte idée du danger qui peut en réſulter pour la France, n'aurais-je pas la ſatisfaction de vous voir confeſſer publiquement que votre *philantropie* vous

avoit égaré. Mais je ſuis encore trop plein de mon objet ; & vous êtes ſi généreux, que vous ne me refuſerez point de parcourir quelques autres obſervations générales qui m'obſédent, & qui toutefois ne pourront ſervir qu'à dégager & à préparer la réfutation que je vous annonce.

Mes obſervations générales ſont que tout homme qui eſt aſſez heureux pour s'être conſervé dans les principes d'une réligion qu'on ne peut mieux qualifier qu'en l'appellant divine, doit être bien attriſté de voir la révolution qui, depuis près d'un demi-ſiécle, s'eſt opérée dans la religion & dans les mœurs publiques : « Des hommes, dit un » Ecrivain eſtimable, (1) plus empreſſés de » ſe faire une réputation rapide & brillante » que de l'appuyer ſur des baſes ſolides & » durables, ont ſemé ſur leur paſſage, dans » ce monde, les principes les plus contraires » au bonheur des Nations, à la véritable » ſplendeur des Etats, & ces germes malheu-

(1) M. l'Abbé de St. Martin, Paneg. de St. Vincent-de-Paul.

» reuſement trop féconds, ont répandu leur » fatal poiſon ſur tous les âges de la vie ». Or en continuant d'expliquer la penſée de cet Ecrivain, puiſque rien ne doit mieux ſervir à juger de la ſalubrité des cauſes que l'analyſe de la propriété de leurs effets, je demanderai aux diſciples de ces modernes Philoſophes, qui, s'il falloit les en croire, mettraient bientôt de côté toute réligion pour s'en tenir, diſent-ils, à la religion naturelle, & que je compare moi *à l'inſtinct des bêtes*. Je leur demanderai donc quel bien eſt réſulté pour l'humanité, la ſociété, la proſpérité publique, la concorde & la paix, le luſtre & la ſolidité des Empires, de tous leurs beaux ſyſtêmes de philoſophie & de morale ? La bonne foi régne-t-elle davantage dans le commerce ? La juſtice parmi les hommes? L'humanité chez les riches? La bienfaiſance autour des grands? & au contraire, s'il eſt inconteſtable que la fidélité des époux ne ſoit générale dans les campagnes, la ſoumiſſion des enfans plus réelle, la charité plus active, l'amour de la Patrie plus vif, l'application au tra-

vail plus conſtante, la frugalité & la ſimplicité ſi néceſſaires à l'homme plus communes; ne doit-on pas féliciter les heureux habitans de ces contrées, de ce que la Providence les tient éloignés du centre de la contagion, & leur ferme l'oreille aux douces mais perfides leçons que tous ces réformateurs entés ſur le tronc de la capitale s'empreſſent de débiter à leurs affamés proſélytes? Ce n'eſt pas que j'entende vous confondre, Monſieur, dans cette claſſe auſſi oiſeuſe que nuiſible. Je me permets ſeulement de vous reprocher quelque peu de négligence; vous n'avez pas aſſez fait attention que de petites licences entraînent des libertés extrêmes. Vous n'avez pas aſſez approfondi le caractere du peuple qui habite les campagnes & les Provinces. Vous n'avez pas aſſez ſenti toute l'importance qu'il attache à ſa religion, à ſes cérémonies, à ſes fêtes réligieuſes, & tout l'ombrage qu'il ſe fera, ſi une puiſſance ſupérieure ne maintient, pour ainſi dire, dans le reſpect qu'il a toujours vu porter à ſon

culte;

culte ceux qui, ouvertement & légalement, pratiqueraient un culte tout opposé. Permettez-moi à ce sujet de vous rapporter une anecdote que peut-être vous n'ignorez point. L'Edit sage & bien essentiel à l'humanité, qui défend d'inhumer les corps dans les Eglises, ayant été publié & connu, le prélat d'une ville de Province où les Protestans abondent, passant quelques jours après dans sa chaise à porteur près de la halle, les femmes s'attroupérent autour de lui, & le suivirent en disant à hauts cris: » Eh bien! nous allons donc être enterrés » comme les chiens dans les champs; il » n'y a donc plus de différence entre un » Huguenot & un Catholique ». Le peuple, répliquerez-vous, est une *bête* qu'il faut dompter ou apprivoiser; & voilà comme, pour légitimer un abus, on en enfante un second. Et moi, je dis que le peuple constitue la force d'une nation; c'est lui qui féconde nos champs, qui entretient nos manufactures; ce sont les droits perçus sur son industrie, qui emplissent les coffres

de l'Etat ; s'il ne jouit ni d'honneurs ni de prérogatives, il eſt jaloux de celles de ſa Réligion; il trouve ſa gloire à la voir triomphante & reſpectée; & quelque bonne raiſon que vous puiſſiez lui alléguer, vous ne le perſuaderez jamais. L'erreur ſe mettra bientôt en travers, elle groſſira les objets, & il n'en réſultera que du mal en politique comme en morale., En politique la Réligion romaine étant plus ſévere, exigeant plus de devoirs, la bonne foi & l'intégrité des mœurs doivent y gagner. Or, légaliſer une Réligion, qui fronde tous ces devoirs, c'eſt ſolliciter ceux qui les pratiquaient à s'y ſouſtraire également. Quant aux bonnes mœurs, c'eſt bien aſſez de tant d'autres ſcandales, & la piété ſincére ne s'eſt déjà que trop ralentie pour favoriſer ou donner des excuſes au relâchement. Il faut enſuite bien peu connaître les hommes, pour prétendre que les Proteſtans, chez qui tout eſt preſque peuple, ne ſe prévaudront point des faveurs qu'on voudrait leur faire accorder, ni que, vû la tolérance

qui n'eſt ici que dans quelques écrits éphéméres, les Catholiques ne s'en feront point un ſujet de mécontentement.

Je paſſe à une autre erreur qui vous ſéduit encore, Monſieur, ainſi que le peu de gens qu'il pourrait y avoir de votre opinion; je veux parler de cette folle idée où l'on eſt que, ſi la France accorde un état civil aux Proteſtans, il va y en arriver des milliers. Pour moi, Monſieur, quelque proſpérité que je ſouhaite à ma Patrie, à qui cependant je ne crois point ce moyen néceſſaire; accoutumé par un long ſéjour en Hollande à voir les choſes de ſang froid, & mis à portée de connaître les eſprits, je ne puis me défaire de l'idée que vos eſpérances ne ſoient trompées.

Les refugiés Proteſtans, qui ont paſſé dans les pays étrangers, ont diſparu de deſſus la ſcéne orageuſe du monde, & n'y ont laiſſé qu'une poſtérité aigrie contre nous : il faut avoir habité les pays étrangers, pour être en état d'apprécier tout

l'attachement qu'ont les hommes pour les lieux qui les ont vu naître, c'eſt-à-dire, les lieux que nous connoiſſons déjà, les lieux où nos premieres ſenſations ſe ſont développées, & où nous avons commencé à tenir à une ſociété. Or, voilà le cas des Proteſtans étrangers, je ne les différencie des Anglais, des Hollandais, ou des Suiſſes, que comme ils le font eux-mêmes. Hollandais de famille françaiſe, *diſent-ils*, mais, dans le fond de l'ame, ayant tous les mœurs, les préjugés & l'éducation du pays qu'ils habitent, & conſéquemment parfaitement étrangers à la France; j'ai vu pluſieurs de ces familles devenues opulentes par leur induſtrie & leur commerce, dont les divers membres étaient d'un âge où les voyages ſont plutôt une récréation qu'une fatigue, & à qui on ne pouvoit faire de plus grande inſulte, que de leur demander s'ils n'avaient point envie de repaſſer en France. L'homme ne tient qu'à ſes habitudes, il eſt né dans un pays, il y a ſa fortune, ſon droit de

Cité, ſes amis, ſes relations, ſes alliances & ſes affaires; qu'eſt-ce qui pourrait l'engager à ſe tranſplanter ailleurs ? S'il eſt Républicain, voudrait-il obéir à un Monarque ? Joignez à cela l'idée qu'il conſervé de ſes maux paſſés, les phantômes d'un avenir poſſible qui l'obſédent; là où il eſt, ſa Réligion domine, & ici elle ſeroit eſclave. Ces réflexions ſont ſimples, mais naturelles, mais déciſives. Adonnés au commerce, les places où ils ſe ſont établis leur paroiſſent les plus commodes. Leur crédit y eſt déjà fait, là repoſe l'aſſiéte de leurs opérations, voudraient-ils la déplacer ? La faveur ſollicitée ne tomberait donc que ſur les Proteſtans tolérés en France; &, comme on en porte le nombre juſqu'à ſix millions, n'eſt-ce pas aſſez de cette ſeule conſidération, pour rendre le Gouvernement circonſpect. Or, quant à ces derniers, de quoi ſe plaignent-ils ! Quoi qu'ils en diſent, leur culte eſt toléré, leurs mariages ſont valides par le fait, & ils ſavent bien les rendre tels; s'ils

ſont exclus des charges, qu'ils apprennent que, lorſqu'on eſt ſujet d'un Roi qui vous protége, & que l'on ſe montre rebelle à l'exercice d'une Religion qu'il profeſſe, dont il regarde l'établiſſement comme inhérent à ſon pouvoir, eſſentiel à l'éclat de ſon trône, on n'a aucun droit de ſe plaindre des peines qu'il inflige à des enfans rebelles, & qu'il juge néceſſaires pour maintenir dans l'obéiſſance le reſte de ſa famille. Que les Proteſtans ne ſe confondent point ni avec les Juifs, ni avec aucune autre ſecte, pour exciper de ceux-ci, ce qu'ils ne peuvent faire d'ailleurs qu'en citant l'exemple des Princes étrangers. Les Proteſtans ont commencé par être Sujets du Roi; ils ont été catholiques, & peu contens par la ſuite de faire des ſchiſmes dans la Réligion, ils ont déployé l'étendard de la révolte, & voulu ſe ſouſtraire non-ſeulement à la puiſſance ſpirituelle, mais même à l'autorité civile. Voilà les nouveaux dangers qu'il faut éviter, & le ſeul moyen qui en reſte, c'eſt de les laiſſer

dans cet état impaſſible, dont ils ne ſe ſont jamais plaints, qu'à titre de ſupplians, & qu'ils oſent arguer aujourd'hui d'inhumanité & d'injuſtice.

Paſſons maintenant à des principes inconteſtables. *Dieu établit les Rois, & regne par eux ſur les peuples* : « Le Prince, » dit Saint-Paul, eſt Miniſtre de Dieu pour » le bien ; ſi vous faites mal, tremblez, » car ce n'eſt pas envain qu'il a le glaive, » & il eſt Miniſtre de Dieu, vengeur des » mauvaiſes actions ». *Rom.* 13. 1.

Les Princes agiſſent donc comme Miniſtres de Dieu & ſes Lieutenans ſur la terre ; c'eſt pour cela que le Trône Royal n'eſt pas le Trône d'un homme, mais le Trône de Dieu même. « Dieu a choiſi » mon fils Salomon pour le placer ſur le » Trône où regne le Seigneur ſur Iſraël ».

J. C. établit par ſa doctrine l'amour des Citoyens pour leur patrie. Il fut, pendant ſa vie & pendant ſa mort, exact obſervateur des loix & des coutumes louables de ſon pays, même de celles dont il fa-

vait qu'il étoit le plus exempt. Il était ſoumis en tout à l'ordre public, faiſant rendre à Céſar ce qui eſt à Céſar, & à Dieu ce qui eſt à Dieu. *Matth.* 22. 21.

On doit s'attacher à la forme de Gouvernement qu'on trouve établi dans ſon pays.

« Que toute ame ſoit ſoumiſe aux puiſ-
» ſances ſupérieures ; car il n'y a point de
» puiſſance qui ne ſoit de Dieu, & toutes
» celles qui ſont, c'eſt Dieu qui les a éta-
» blies ; ainſi, qui réſiſte à la puiſſance, ré-
» ſiſte à l'ordre de Dieu ».

Il n'y a aucune forme de gouvernement ni aucun établiſſement humain qui n'ait ſes inconvéniens, de ſorte qu'il faut demeurer dans l'état auquel *un long tems* a accoutumé le peuple. C'eſt pourquoi Dieu prend ſous ſa protection tous les Gouvernemens légitimes en quelque forme qu'ils ſoient établis. Qui entreprend de les renverſer, n'eſt pas ſeulement ennemi du public, mais encore ennemi de Dieu.]

La Monarchie eſt la forme de Gouver-

nément la plus commune, la plus ancienne, & aussi la plus naturelle.

Le peuple d'Israël se réduisit de lui-même à la Monarchie, comme étant le Gouvernement universellement reçu. « Etablissez-» nous un Roi pour nous juger, comme » en ont tous les autres peuples. 1. *reg.* 8. 5. Rome a commencé par-là, & y est enfin revenue comme à son état naturel.

Le premier empire parmi les hommes est l'empire paternel. J. C. qui va toujours à la source, semble l'avoir marqué par ces paroles : *Tout Royaume divisé en lui-même, sera désolé ; toute ville & toute famille divisée en elle-même ne subsistera plus.* Math. 12. 25.

Quand le Prince a jugé il n'y a pas d'autre jugement. Il faut donc obéir au Prince comme à la justice même, sans quoi il n'y a point d'ordre ni de fin dans les affaires.

Celui qui ne veut pas obéir au Prince n'est pas renvoyé à un autre tribunal, mais il est condamné irrémissiblement à mort,

comme l'ennemi du repos public & de la ſocité humaine. « Qui ſera orgueilleux & » ne voudra pas obéir au commandement » du *Pontiſe* & à l'ordonnance du Juge, il » mourra & vous ôterez le mal du milieu de » vous. Qui refuſera d'obéir à tous vos » ordres, qu'il meure. *Joſué.* 1. 18. ». Le Prince peut ſe redreſſer quand il connoît qu'il a mal fait ; c'eſt pourquoi il doit *bien prndre garde* à ce qu'il ordonne. « Pre- » nez garde à ce que vous faites, tout ce que » vous jugerez retombera ſur vous, ayez » la crainte de Dieu, faites tout avec grand » ſoin ». *Paralipom.* 19. 6. 7. « Sois ferme » & fort, car tu introduiras mon peuple » dans la terre que je lui ai promiſe ; & je » ſerai avec toi. *Deut.*

Le Prince doit ſavoir ce qui ſe paſſe au-dedans & au-dehors de ſon Royaume. *Qu'il ſoit donc averti*, & qu'il n'épargne rien pour cela; c'eſt à lui que s'adreſſe particulierement cette parole : *Achetez la vérité*. Prov. 20.

La juſtice eſt un frein à la licence ; elle

n'a de ſoutien que l'autorité & la ſubordination; cet ordre eſt le frein de la licence; quand chacun fait ce qu'il veut, & n'a pout regle que ſes deſirs, tout va en confuſion. Un Lévite viole ce qu'il y a de plus ſaint dans la loi de Dieu; la cauſe qu'en donne l'Ecriture, *C'eſt qu'en ce tems-là, il n'y avoit point de loi en Iſraël, & que chacun faiſait ce qu'il trouvait à propos.* Jaq. 17.

Les *voies de la juſtice ſont aiſées à connoître.* Le chemin qui y conduit n'eſt pas un chemin tortueux ni ſemblable à des labyrinthes; elle ne dicte aux peuples que *de ſe tenir en repos*, ſous l'autorité du Prince. « Chacun cultivait ſa terre en paix, » les vieillards aſſis dans les rues parlaient » enſemble du bien public, chacun aſſis » ſous ſa vigne & ſon figuier, vivait ſans » crainte ». *Math.* 14. Pour jouir de ce repos, il ne faut pas ſeulement la paix au-dehors, il faut la paix au-dedans, ſous l'autorité d'un Prince abſolu.

Il faut ſervir l'Etat comme le Prince

l'entend. Ceux qui penſent ſervir l'Etat autrement qu'en ſervant le Prince & en lui obéiſſant, s'attribuent une partie de l'autorité royale, ils troublent la paix publique & le concours de tous les membres avec le chef. Le Prince voit de plus loin & de plus haut; on doit croire qu'il voit mieux; il faut obéir ſans murmure, puiſque le murmure eſt une diſpoſition à la ſédition.

La crainte eſt un frein néceſſaire aux hommes, à cauſe de leur orgueil & de leur indocilité naturelles. Il faut donc que le peuple craigne le Prince; mais ſi le Prince craint le peuple, tout eſt perdu.

Pour ne point fatiguer votre attention, Monſieur, je me ſuis diſpenſé d'un commentaire ſur chacune de ces maximes. L'application s'en fait aſſez naturellement, mais je les ai crues des préliminaires, & comme des inductions indiſpenſables pour en venir à cette maxime, que je regarde comme le nœud gordien qui lie toutes les autres, que *dans un Etat Monarchique, créé par une*

ſeule & unique religion , il ne peut y en avoir deux publiquement pratiquées , ſans qu'à coup ſûr l'une , n'entraîne tôt ou tard la ruine de l'autre. « Tout Royaume » *ou toute Religion* diviſée, ne peut ſubſiſ- » ter ». Or je dis que le Sacerdoce & l'Empire ſont deux Puiſſances indépendantes mais *unies* , depuis que nos Rois ſe ſont fait gloire de ſe reconnaître les humbles enfans de l'Egliſe; que tout l'Etat roulant ſur ces deux Puiſſances , elles ſe doivent l'une à l'autre un ſecours mutuel. « Zoro- » babel (qui repréſentait la puiſſance tem- » porelle) ſera revêtu de gloire, il ſera » aſſis & dominant ſur le trône, & le » Pontife ou le Sacrificateur ſera ſur le ſien, » & il y aura un conſeil de paix; c'eſt à- » dire , un parfait concours entre *les deux.* » Zach. 6. 13 ».

Les Rois de France ont une obligation particuliere à aimer l'Egliſe & à s'attacher au Saint-Siege. « La ſainte Egliſe Romaine, » la mere , la nourrice & la maîtreſſe de » toutes les Egliſes, doit être conſultée

» dans tous les doutes qui regardent la foi » & les *mœurs*, principalement par ceux » qui, comme nous, ont été engendrés » en Jesus-Christ, par son ministére, & » nourris par elle du lait de la Doctrine » Catholique ». Ce sont les paroles d'Hincmar, célebre Archevêque de Reims, ce nouveau *Samuel*, ce grand Saint Remi, en sacrant les Rois de France dans la personne de Clovis, comme il dit lui-même, les sacra pour les rendre les perpétuels défenseurs *de l'Eglise*, qui est le plus digne objet de la royauté; il les bénit & leurs successeurs, qu'il appelle toujours ses enfans, & il priait Dieu nuit & jour qu'ils persévérassent dans la foi.

Les enfans de Clovis n'ayant pas marché dans les voies que Saint Remi leur avait prescrites, *Dieu suscita une autre race* pour régner en France. Les Papes & toute l'Eglise la bénirent en la personne de Pepin, qui en fut le chef. L'Empire y fut établi en la personne de Charlemagne & de ses successeurs. Aucune Famille Royale n'a jamais

été si bienfaisante envers l'Eglise Romaine : elle en tient toute sa grandeur temporelle, & jamais l'Empire ne fut mieux uni avec le Sacerdoce, que lorsqu'il fut entre les mains des Rois de France.

Une troisieme race est montée sur le trône ; race, s'il se peut, plus pieuse que les deux autres, sous laquelle la France est déclarée par les Papes, « un Royaume » chéri & béni de Dieu, dont l'exaltation » est inséparable de celle du Saint Siege. » *Greg.* 10, *tom.* 11, *Con. gén.* »

Race aussi qui se voit seule dans l'Univers toujours couronnée & toujours régnante depuis près de 800 ans sans interruption ; & ce qui lui est encore plus glorieux, toujours Catholique ; Dieu, par son infinie miséricorde, n'ayant pas permis qu'un Prince qui était monté sur le trône dans l'*héréfie*, y persévérât.

Or, puisqu'il est évident, d'après notre histoire, que la plus grande gloire des Rois de France leur vient de leur foi & de la protection constante qu'ils ont donnée

à l'Eglise, ils ne laisseront point affoiblir cette gloire, & la race régnante la fera passer à la postérité jusqu'à la fin des siecles.

Elle a produit Saint Louis, le plus saint Roi qu'on ait vu parmi les Chrétiens. Tout ce qui reste aujourd'hui des Princes de France est sorti de lui; &, comme Jesus-Christ disait aux Juifs: « Si vous êtes en-
» fans d'Abraham, *faites les œuvres d'A-*
» *braham, Jean* 8, 29 »; on peut dire: Si vous êtes enfans de Saint Louis, faites les œuvres de Saint Louis.

Encore une fois, pardon, Monsieur; je n'imaginais pas d'abord que cette matiére m'entraînerait si loin. — Je vais finir, & faire ensorte de vous dédommager de l'attention que je ne doute point que vous ne m'ayez prêtée; & rappellant toutes vos demandes, je vais prouver, par un seul & unique raisonnement, qu'en l'état que vous les proposez, elles sont malfondées, & qu'il serait dangereux de vous les accorder.

Vous

Vous avez donné une *idée d'Edit* en faveur des Proteſtans, & vous y demandez qu'il leur ſoit accordé un état civil *dans leurs mariages, dans leurs baptêmes, &* (notez bien) *ſelon le rit de leurs Egliſes:* vous voudriez qu'ils fuſſent aptes à toutes *les profeſſions*, & éligibles aux Charges de *Conſuls, Capitouls, Jurats, Juges, Conſeillers, Préſidens, Officiers-Généraux, Maîtres des Requêtes, Intendans, Miniſtres*, ſelon leur naiſſance & leur mérite perſonnel.

Vous demandez qu'ils ſoient autoriſés à bâtir *des Temples, à ſe pourvoir de Miniſtres, à tenir des Colloques, des Synodes provinciaux & nationaux, & à exercer leur Diſcipline Eccléſiaſtique*; qu'ils aient *des Séminaires & des Ecoles*; & vous finiſſez par appeller tout cela un vœu patriotique? —— Vous êtes trop ambitieux, Monſieur, permettez-moi cette ſeule expreſſion, & je la crois ſuffiſante : je voudrais, tout comme vous, que cela fût poſſible; mais tant qu'elle exiſtera cette *poli-*

tique, qui eſt parvenue à aſſervir les hommes, & qui, ſelon qu'elle eſt ſage ou égarée, fait leur bonheur ou leur malheur; Tant que l'Univers entier ne ſera pas réuni en une ſeule & même monarchie, tant que les Chrétiens voudront avoir divers cultes, leur conflit exiſtant dès-lors, il faut néceſſairement que l'un commande à l'autre, pour maintenir la paix civile de l'Etat : or, pour régner, il faut affaiblir.

Quant aux *mariages*, je pourrais vous repouſſer par un argument qui ſe préſente à toute perſonne qui ſait diſtinguer entre l'ordre & la confuſion. Suivant nos loix, nous ne reconnoiſſions de mariage légitime que celui qui eſt célébré en face de l'Egliſe Catholique & Romaine, d'après les formalités & les rites preſcrits : or, il ne peut y avoir qu'une loi dans l'Etat. Vous refuſez de vous ſoumettre à la bénédiction nuptiale : donc votre mariage eſt nul : telle eſt la volonté du Prince. Voulez-vous y ſubſtituer la vôtre ? Mais ce n'eſt pas là le langage qu'on vous tient: depuis plus d'un ſiecle

vous vous mariez à votre maniére, on ne vous inquiéte point. Une fois l'union connue, aucun Tribunal n'a plus égard à la demande des collatéraux. Pourquoi donc voulez-vous vous créer des formes, qui étant tout-à-la-fois égales & en oppofition avec les nôtres, ne pourraient qu'enfanter un fujet de difcorde ?

La même réponfe s'applique aux baptêmes.

Quant aux Temples que vous voudriez qu'on leur accordât *d'elever, & à la permiffion de tenir des Colloques & des Synodes provinciaux*, ce font tout autant de prétentions que vous ne parviendrez jamais à légitimer. Dans un Etat fage, on ne doit y adorer qu'un Dieu, y connoître qu'une Eglife, y avoir qu'une foi, qu'un Vicaire de Jefus-Chrift fur terre; qu'un Pafteur en chef, qu'une bergerie. Remontez aux autorités que j'ai rapportées ci-deffus, & vous y trouverez la preuve de cette vérité. Les Rois tiennent leur puiffance de Dieu; la Monarchie & le Sacerdoce ne font qu'un.

Tout Royaume divisé ne subsistera point.

Vous demandez *des Séminaires & des Ecoles :* vous voulez donc faire sortir encore de la poussiere les controverses & les discussions qui ont fait vos malheurs. N'est-il pas universellement reconnu, & n'ai-je pas prouvé qu'il est inhérent à la nature de l'homme de toujours contredire, de cabaler & de contester ? Mais *nous souffrons, nous sommes malheureux.* Vous souffrez, oui ; mais ce n'est que parce que la vanité, l'orgueil & l'ambition vous dévorent : indépendamment de ce, votre condition civile ne differe en rien de celle des autres Sujets. Vous avez des Artisans, des Artistes, des Médecins, des Avocats, des Procureurs, des Notaires & des Juges Protestans : vous avez eu des Ministres & des Généraux d'armée. Avouez donc que vos murmures sont gratuits ; ou, puisque vous êtes Chrétiens, reconnoissez que la Puissance Divine ne vous châtie que parce qu'elle vous aime.

Faudrait il en venir à vous prouver d'une

maniere péremptoire, qu'un traitement que vous appellez rude, violent & injuſte, ne contredit en rien les maximes du Chriſtianiſme? La tâche ne feroit pas difficile à remplir.

Il ſuffirait d'examiner que l'Egliſe Catholique étant en droit de ſe conſidérer comme la mere de tous ceux qui portent le nom de Chrétiens, & ne pouvant regarder les Prétendus-Réformés que comme des enfans révoltés contre ſon autorité, & qui ſont ſortis de ſa maiſon, elle a autant de droit d'avoir recours aux Princes Chrétiens, pour pouvoir employer les ménaces & les châtimens, afin de les ramener à leur devoir, que ces mêmes Princes en ont pour faire exécuter leurs décrets temporels.

Enfin, je répondrai encore à une objection que les Proteſtans ne manquent pas de faire beaucoup valoir, c'eſt-à-dire, que les privileges qu'ils ſollicitent aujourd'hui leur ayant été déjà accordés, on n'a pu les leur reprendre ſans injuſtice. Je vais puiſer dans l'Ecriture l'exemple qui auto-

rife précifément cette conduite de nos Rois.

Moïfe était le Conducteur & le Légiflateur du peuple, comme nos Rois font les protecteurs des Chrétiens ; cependant Moïfe fut obligé par néceffité de permettre aux Juifs de quitter leurs femmes, en leur baillant un écrit, par lequel ils déclaraient qu'ils les répudiaient : toute la nation des Juifs avait joui de ce privilége pendant plufieurs fiecles : J. C. vint, & le révoca, en enfeignant que le mariage était indiffoluble, *que l'homme, dit-il, ne fépare point ce que Dieu a joint.* Les Pharifiens, qui étaient grands zélateurs des ordonnances de Moïfe, & qui prétendaient qu'elles devaient être irrévocables, vinrent à J. C., dit Saint Mathieu pour le *tenter*, & fachant qu'il défendait de répudier les femmes : *Pourquoi, lui dirent-ils, Moïfe a-t-il ordonné qu'un homme pût quitter fa femme en lui baillant un libelle.*

Remarquez ce que J. C. leur répondit, *c'eft*, leur dit-il, *à caufe de la dureté de*

votre cœur ; que Moïse vous a permis de quitter vos femmes ; mais cela n'a pas été ainsi dès le commencement. Quel est le sens de ces paroles, sinon qu'il est permis, pour éviter de plus grands maux, de tolérer quelquefois des choses contre le premier droit qu'on est obligé de garder, & que l'on peut avec justice révoquer ce que l'on avait toléré, lorsque les raisons de cette tolérance ont cessé. Quant à la dureté du prétendu traitement dont se plaignent les Protestans, fut-elle aussi réelle qu'elle est chimérique ; il suffirait de leur rappeller les paroles de Saint Paul : *Celui qui s'oppose aux puissances résiste à l'ordre de Dieu, & ceux qui y résistent attirent la condamnation sur eux-mêmes.*

On leur opposera enfin les raisons que les Empereurs donnaient pour justifier une sévérité bien plus grande ; c'est-à-dire, qu'il était juste de ramener par la terreur ceux que l'on ne pouvait ramener par la raison. *Si ratione retrahi nequeunt saltem terrore revocentur* ; raisons

bien puiſſantes lorſque comme nous l'avons démontré, de cette ſévérité dépend le ſalut de la Patrie.

Dans la parabole du *feſtin*, le Roi ne voulut d'abord autre choſe ſinon que l'on *amenât* les conviés; mais il ordonna enſuite qu'on les *forçât*; car après que ſes gens lui eurent rapporté que ce qu'il avait commandé etait fait, & qu'il y avait encore de la place de reſte : allez, leur dit-il, le long des haies & des grands chemins, & faites *entrer par force* tout ce que vous rencontrerez.

J'ai l'honneur d'être, &c.

V.... Avocat.

FIN.